



Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration

Le 28 janvier 2016

URGENT

Madame Kathleen Weil
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill
4e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Courriel : cabinet@midi.gouv.qc.ca

SUJET : Les ratés du Portail électronique pour transmission des demandes dans le programme des travailleurs qualifiés - Québec

Madame la Ministre,

L'Association Québécoise des Avocats et Avocates en Droit de l'Immigration (AQAADI) est alarmée par la piètre qualité du Portail électronique *Mon Projet Québec* visant le dépôt virtuel des demandes dans le programme des travailleurs qualifiés au Québec.

Depuis le 5 janvier dernier, l'ensemble de nos membres - plus de 200 avocats exerçant leurs activités professionnelles à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec - ont rencontré une panoplie de difficultés avec le système, ce qui met en péril l'intégrité du processus de sélection, et risque de ternir l'image du Québec comme terre d'accueil prospère, efficace et dépourvue de discrimination.

Les ratés connus du système

De prime abord, tant nos membres que le public¹ font état des multiples problèmes d'ordre technique. En voici un résumé non exhaustif :

¹Voir notamment le nombre de commentaires soumis aux forums d'immigration : <http://www.forum.immigrer.com/> et <http://www.immigrer.com/>

- Limite de très peu d'utilisateurs (150) pour accéder au système en même temps;
- Inaccessibilité du système à différentes heures de la journée et durant les fins de semaine;
- Multiples avis d'erreurs injustifiés lors de la création des profils d'utilisateur;
- Complications indues du réseau pour compléter une demande;
- Retour au processus initial alors que l'utilisateur avait déjà complété l'ensemble des étapes préalables à la création du profil;
- Moyenne de 28 à 46 heures pour recevoir la confirmation de la création du profil;
- L'absence d'avis de confirmation par le système suite à la création du profil, ce qui fait en sorte que le candidat, ou son représentant, doit reprendre le travail.

Votre ministère ne semble pas comprendre les préoccupations exprimées par nos membres malgré nos représentations soutenues en ce sens. Pourtant cette situation ne vous est nullement étrangère puisque la Protectrice du citoyen, Madame Raymonde Saint-Germain, l'a déjà soulignée dans son *Rapport annuel d'activités 2014-2015*, présenté à l'Assemblée nationale du Québec. Elle recommandait à votre ministère de « **prévoir les situations où la demande par Internet serait impossible ou requerrait une correction manuelle** ». Or, rien n'a été fait en ce sens depuis cet avertissement et les effets se répercutent aujourd'hui.

De plus, même avec le report de la date de soumission des demandes du 18 janvier au 16 février, le problème de l'inaccessibilité et l'inefficacité du système demeurent inchangées jusqu'à ce jour. Il faut que votre ministère arrête d'affirmer que le système fonctionne car il y a un tel nombre de profils créés et des formulaires remplis jusqu'à ce jour. Il est clair que le Portail électronique *Mon Projet Québec* ne fonctionne pas comme il faut, et il est très douteux qu'une amélioration significative sera mise en place jusqu'au 16 février.

Discrimination en raison du lieu géographique

Préoccupée par le sort des plus vulnérables qui ne disposent pas d'accès à Internet, l'AQAADI fait siens les propos de la Protectrice du citoyen visant la recommandation, soit **que soit prévu la possibilité, dans certaines circonstances et aux conditions et modalités précisées par règlement, de soumettre les demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) par la poste.**

L'AQAADI considère que l'obligation faite aux ressortissants étrangers de présenter la demande de CSQ uniquement en ligne, sans exception aucune alors que nous sommes en mesure de constater des problèmes d'accessibilité et d'irrégularités techniques liés à votre projet, est tout simplement **inacceptable**.

Plus précisément, dans le contexte de l'obligation faite et des nombreuses difficultés soulevées, l'usage exclusif de la technologie s'avère une forme de discrimination basée sur l'origine géographique des demandeurs, puisqu'Internet n'est pas accessible partout, dans tous les pays, tel que révélé par le groupe de recherche indépendant *Pew Research Center*².

² Rapport disponible à l'adresse suivante : http://www.pewglobal.org/2015/03/19/internet-seen-as-positive-influence-on-education-but-negative-influence-on-morality-in-emerging-and-developing-nations/pg_15-03-11_internet-access_640px_web/

Conclusion

Le système, tel qu'envisagé, discrimine des candidats sur une base géographique et ceux qui ont accès à Internet risquent fort bien d'être victimes des erreurs d'ordre purement technologique complètement hors de leur contrôle. En d'autres termes, sans solution, les candidats seront doublement pénalisés sur le plan technologique, « **soit parce qu'ils n'y ont pas accès, soit à cause de problèmes liés au système informatique lui-même** » tel que souligné par la Protectrice du citoyen.

Bref, compte tenu de tout ce qui précède, le principe du « premier arrivé, premier servi » se traduit davantage par « **les seuls qui seront arrivés seront servis** ».

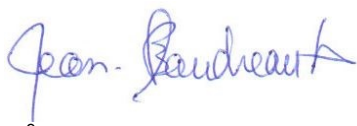
Solutions envisagées

Le report de la date n'est pas la solution qui mettra fin aux problématiques actuelles. Nous demandons votre intervention et nous souhaitons ainsi que le MIDI :

- Tienne compte des préoccupations liées à la discrimination des candidats selon les différentes régions du monde sur la base du manque d'accès à Internet;
- Procède au retrait immédiat du portail *Mon Projet Québec* à moins de pouvoir administrer une médecine de cheval apte à provoquer un changement urgent permettant une amélioration draconienne de la plateforme en ligne;
- Mette en œuvre des actions préventives à ce sujet, dont le dépôt physique des demandes papier.

Nous espérons que les voix de nos 200 professionnels soient ainsi entendues et considérées.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente lettre et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



M^e Jean-Sébastien Boudreault, président
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT DE L'IMMIGRATION

c.c. Mme Lynn Fleury, Directrice générale des opérations, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
M. Owen-John Peate, Directeur de l'immigration économique - International, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Mme la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E. - Barreau du Québec
Mme Raymonde Saint-Germain, Protectrice du Citoyen - Québec